

Congés pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise donnant accès à l'échelon 18.

Julie Bellemare, SEECV

Ce nouveau congé a été obtenu lors des dernières négociations et fait partie de la convention collective 2015-2020. Il s'agit d'un **congé avec salaire**, pour lequel le personnel enseignant précaire ou permanent est libéré afin de **terminer son diplôme de maîtrise** et atteindre ainsi l'échelon 18 de l'échelle de traitement (ou échelle salariale). Cette libération est disponible pour les personnes désirant compléter une **première maîtrise**.

Au sein de la FEC, regroupant 13 cégeps, quatre (4) ETC sont disponibles à des fins de recyclage pour les enseignantes et enseignants mis en disponibilité (MED¹). Le solde de ces ETC est accessible aux enseignantes et aux enseignants afin d'obtenir un diplôme de maîtrise donnant accès à l'échelon 18 (article 5-4.20 C) de la convention collective).

Au plus tard le 15 mai, l'enseignante ou l'enseignant doit acheminer au Comité paritaire de placement un projet de formation accompagné d'un avis du Collège confirmant la reconnaissance du diplôme de maîtrise visé par le projet (article 7-6.02). Le **Comité accepte prioritairement les projets des enseignantes et des enseignants ayant atteint 19 ans de scolarité et qui étaient à l'échelon 17 pour l'année scolaire 2015-16**. Le projet de maîtrise peut être à temps complet ou partiel et peut s'étendre d'une à quatre sessions au maximum. Le projet doit permettre de terminer la maîtrise.

Les documents à remplir ont été envoyés par la direction et sont disponibles auprès de votre syndicat. Ils expliquent la procédure à suivre pour présenter un projet et l'attribution des projets par le Comité paritaire de placement.

Pour toute question, passez au bureau du syndicat!

Julie Bellemare

Vice-présidente au SEECV-CSQ

Bureau B-104

¹ **MED** : la mise en disponibilité d'une enseignante ou d'un enseignant est déterminée lors du projet de répartition des tâches, lorsqu'il n'y a pas assez de tâche pour tous les permanents d'une discipline. La dernière personne permanente (ou plus d'une selon les situations) devient alors MED pour l'année suivante. La mise en disponibilité est levée quand le MED atteint une tâche à temps complet annuel (1,0 ETC ou plus de 80 de Ci).